



A Madame la première vice-rectrice,
IP UEMPh „Nicolae Testemitanu”,
professeur universitaire Olga CERNETCHI

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
CONCERNANT LA VÉRACITÉ ET LA LÉGALITÉ
DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS**

Soussigné/e _____,
né(e) le _____ domicilié/e à _____

_____ titulaire du passeport série _____ n° _____, code numérique personnel _____, déclare sur l'honneur connaître les dispositions de l'art. 352¹ du Code pénal de la République de Moldavie concernant la falsification des déclarations et je confirme que je n'ai pas de casier judiciaire sur le territoire _____ et que les documents que j'ai présentés personnellement, y compris les données personnelles fournies dans le dossier d'inscription pour l'admission aux études à l'Université d'État de Médecine et de Pharmacie "Nicolae Testemitanu" de la République de Moldova, sont véridiques et légaux.

Sinon, j'assume la responsabilité juridique de répondre conformément à la législation en vigueur de la République de Moldavie pour les actions illégales commises.

Respectueusement,

(signature)

(nom et prénom)

Le Code pénal de la République de Moldavie no. 985-XV du 18.04.2002 Article 352¹. Fausses déclarations La déclaration non conforme à la vérité, faite à un organisme compétent en vue de produire des conséquences juridiques, pour lui-même ou pour un tiers, lorsque, selon la loi ou les circonstances, la déclaration sert à produire ces conséquences, est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 950 unités conventionnelles ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 1 an avec privation du droit d'exercer certaines fonctions ou d'exercer une certaine activité pour une durée maximale de 5 ans. L'inclusion intentionnelle de données incomplètes ou fausses, la non-inclusion intentionnelle de certaines données dans la déclaration de richesse et d'intérêts personnels sont punies d'une amende de 400 à 600 unités conventionnelles ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 1 an, dans les deux cas avec privation du droit d'occuper certains postes ou exercer une certaine activité pour une durée de 2 à 5 ans.